



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 12/11/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 30– FC - 005

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes de
la Faculté de droit et science politique – EEDU - FC*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique du 22 octobre 2024,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les créations du Diplôme d'Université Droit Animalier et du Diplôme d'Université Notariat et Patrimoine Familial : stratégies et liquidations, à la Faculté de droit et science politique (Executive Education and Digital University) pour 2024-2025.

Il approuve également leurs maquettes de formations pour 2024-2025, ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes d'université

MCC-DU DROIT ANIMALIER 2024 25
MCC-DU NOTARIAT ET PATRIMOINE FAMILIAL 2024 25

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Animalier	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
L'inscription au diplôme d'université Droit Animalier ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'apprenant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des quatre unités qui le composent.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Droit Animalier									Session unique		
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM en présentiel	Heures CM en distanciel	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Introduction à l'étude des animaux	31		4	4	Oui	Oui					
Matière		Les statuts juridiques de l'animal	7				Oui		CCI (CC Intégral)		6		
Matière		Approche historique et anthropologique au droit des animaux	6				Oui						
Matière		Éthique animale et environnementale	6				Oui						
Matière		Éthologie et bien-être animal	4				Oui						
Matière		Introduction à la psychologie	4				Oui						
Matière		L'animal au prisme des enjeux économiques	4				Oui						
UE	ANNUEL	UE 2 - Approches juridiques de l'animal	22	12	4	4	Oui	Oui					
Matière		La protection pénale de l'animal	16				Oui		CCI (CC Intégral)		3		
Matière		L'animal en droit privé	3	6			Oui						
Matière		L'animal en droit administratif	3	6			Oui						
UE	ANNUEL	UE 3 - Approche catégorielle - Regards juridiques Croisés sur l'animal	47	10	8	8	Oui	Oui					
Matière		L'animal, élément de biodiversité	8	10			Oui		CCI (CC Intégral)		3		
Matière		L'animal "utilisé"	21				Oui						
Matière		Droit et expertise vétérinaire	10				Oui						
Matière		La fabrique de la législation animalière	8				Oui						
UE	ANNUEL	UE 4 - Méthodologie et Rapport d'expérience	5		4	4	Oui	Oui					
Matière		Méthodologie	4				Oui		CT (Contrôle terminal)				30 min
Matière		Rapport d'expérience	1				Oui					Oral	
		Total	105	22	20								

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITE**

COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLE	PATRIMOINE FAMILIAL : Stratégies et liquidations	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
L'inscription au diplôme d'université PATRIMOINE FAMILIAL ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
La formation s'adresse à des diplômés notaires en activité ou à des étudiants de l'INFN		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'apprenant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des cinq unités qui le composent.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L. 631-2 du Code de l'éducation		

